Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_077-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13
Quorum respecté		

Date de la convocation
01/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2025, le 08 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire,

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, BERHAULT Patricia, JOUVINIER Claude, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain (arrivé à 20h15) CHAUVEL Anais, MOTAIS Elodie, VARRIER Karine, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie ayant donné mandat à CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie ayant donné mandat à FEVRIER Jean-Pierre

Absences : LAZE Karine

A été nommé secrétaire de séance : BERHAULT Patricia

2025-077 - Extension Lotissement La Chérière - Commercialisation et Prix de vente

Les travaux de viabilisation de l'extension du lotissement La Chérière étant achevés pour la 1ère phase, Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Sachant que ce lotissement est assujetti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA sur Marge, calculée sur la **différence entre le prix de vente et le prix d'achat** des parcelles.

Le montant de l'opération est de 207 750.65€, avec une participation de VHBC au titre des fonds de concours volet habitat.

Les communes voisines de Les Brulais et St Séglin vendent au prix de 50€ TTC.

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De vendre** les lots au prix de 50€ TTC le mètre carré
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour la signature des compromis, avant-contrats et actes authentiques de vente
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents s'y référant

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_077-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Patricia BERHAULT

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)